



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 28288

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le budget annexe des prestations sociales agricoles destinées aux agriculteurs en difficulté. L'étude du chapitre 46-05 article 10 indique qu'une diminution de la moitié de la dotation de la ligne budgétaire « Étalement et prise en charge des cotisations sociales des agriculteurs en difficulté » est prévue. Alors même que ce dispositif peut constituer un réel outil au service du maintien de l'emploi et du redressement des exploitations fragilisées, d'autant plus dans le contexte de fragilisation accrue liée à la sécheresse, cette baisse de crédits de 5 000 000 d'euros est choquante pour le monde agricole. Il lui demande de quelle façon le Gouvernement entend appliquer une réelle politique de soutien aux agriculteurs en difficulté.

Texte de la réponse

Les crédits inscrits au chapitre 46-05 du BAPSA sont destinés à la mise en oeuvre d'échéanciers de paiement et de prises en charge partielles de cotisations sociales pour les exploitants qui rencontrent des difficultés pour régler leurs cotisations sociales personnelles. Ces crédits aident les exploitants et chefs d'entreprise agricoles à faire face, dans le cadre d'une restructuration globale de leur endettement, aux conséquences financières d'une situation dégradée. Dans le cadre du débat parlementaire sur la loi de finances pour 2004, le rapporteur spécial de la commission des finances pour le BAPSA à l'Assemblée nationale a constaté que les frais financiers du BAPSA pour 2004 avaient été surévalués. Aussi il a déposé un amendement visant à réduire cette dépense de 6 millions d'euros. Le Gouvernement a alors proposé d'affecter cette somme au chapitre 46-05 du BAPSA afin que le montant total de ces crédits atteigne 11 millions d'euros, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année 2003. Le montant de cette dotation a été ainsi arrêté au terme du débat parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28288

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8557

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4004